

BULLISH EUROPE DEVIENT LA PREMIÈRE ENTITÉ À PROPOSER LE STABLECOIN USDCV DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – FORGE FAVORISANT L'ACCÈS AUX CRYPTO-ACTIFS RÉGLEMENTÉS

Communiqué de presse

Francfort et Paris, le 23 septembre 2025

Bullish Europe (GmbH), fournisseur de services de trading et de conservation d'actifs numériques réglementé par la BaFin, récemment agréé MiCAR, annonce un partenariat avec **Société Générale-FORGE** (SG-FORGE), filiale du groupe Société Générale dédiée aux crypto-actifs. Grâce à ce partenariat, Bullish devient ainsi la première plateforme à lister le nouveau stablecoin de SG-FORGE, l'**USD CoinVertible** (USDCV).

L'USDCV permet aux investisseurs institutionnels, entreprises ou particuliers d'accéder à un stablecoin indexé sur le dollar américain, conforme au règlement européen sur les marchés de crypto-actifs (MiCA). Il s'agit du deuxième stablecoin émis par SG-FORGE après l'EUR CoinVertible (EURCV), que Bullish propose déjà depuis début juin*.

« Nous sommes fiers d'être les premiers à proposer l'USDCV et d'accroître ainsi l'accès et la gamme de stablecoins réglementés aux investisseurs. Cette offre souligne une nouvelle fois la position de Bullish en tant qu'acteur de premier plan pour la liquidité de qualité institutionnelle et le trading d'actifs numériques conformes » déclare **Marco Bodewein, PDG de Bullish Europe**.

« La commercialisation de nos deux stablecoins par Bullish marque une nouvelle étape dans l'évolution des marchés des actifs numériques réglementés. Notre partenariat avec Bullish Europe renforce cet engagement en proposant aux investisseurs institutionnels et particuliers un accès à des stablecoins conformes à MiCA, facilitant ainsi la convergence entre les écosystèmes financiers traditionnels et numériques. C'est aussi une étape importante vers leur adoption généralisée », ajoute **Jean-Marc Stenger, Directeur général de Société Générale-FORGE**.

Contacts presse :

Bullish

media@bullish.com

SG-FORGE – Agence de presse Ballou

Caroline de Frias, Astrid Amegnran, Thomas Duporge, +33 1 42 22 24 10, sg-forge@balloupr.com

Société Générale

Amandine Grison, +33 1 41 45 92 40, amandine.grison@socgen.com

Sarah Cohen Lippe, +33 1 58 98 51 91, sarah.cohen-lippe@socgen.com

Bullish

Bullish est une plateforme mondiale d'actifs numériques institutionnelle qui fournit une infrastructure de marché et des services d'information. Il s'agit notamment de : Bullish Exchange – une bourse au comptant et de produits dérivés d'actifs numériques réglementée et institutionnelle, intégrant un moteur central d'appariement du carnet d'ordres à cours limité haute performance avec une tenue de marché automatisée pour fournir une liquidité profonde et prévisible. Bullish Exchange est réglementé aux États-Unis, en Allemagne, à Hong Kong et à Gibraltar. CoinDesk Indices – une collection d'indices de référence et d'indices négociables, propriétaires et à actif unique qui suivent la performance des actifs numériques pour les institutions mondiales dans les secteurs des actifs numériques et de la finance traditionnelle. CoinDesk Data - une large gamme de données et d'analyses du marché des actifs numériques, fournissant des informations en temps réel sur les prix, les tendances et la dynamique du marché. CoinDesk Insights – un fournisseur de médias et d'événements d'actifs numériques et l'opérateur de Coindesk.com, une plateforme de médias numériques qui couvre les actualités et les informations sur les actifs numériques, les marchés sous-jacents, la politique et la technologie blockchain.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet bullish.com et suivre LinkedIn et X.

Société Générale-FORGE

Société Générale-FORGE, filiale intégrée et régulée du groupe Société Générale, est agréée en tant qu'entreprise d'investissement et autorisée à fournir des services d'investissement MiF 2 sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et le contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF), agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique par l'ACPR, et enregistrée et agréée en tant que prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) auprès de l'AMF. Société Générale-FORGE est l'émetteur des stablecoins USD et EUR CoinVertible (USDCV et EURCV) conformes au règlement européen MiCA.

Société Générale-FORGE a construit une plateforme ouverte, sécurisée et de niveau institutionnel pour les opérations sur actifs numériques, soutenue par une sécurité de niveau bancaire et une conformité réglementaire. Les solutions et actifs numériques développés par SG-FORGE sont conformes au modèle de place d'interopérabilité et de sécurisation open source CAST.

Pour plus d'informations : www.sgforge.com et www.cast-framework.com.

() L'EURCV et l'USDCV (« Stablecoins ») n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières »), et ne peuvent être offerts, vendus, nantis ou transférés de quelque manière que ce soit, sauf dans le cadre d'une « transaction offshore » (telle que définie dans le Règlement S de la Loi sur les valeurs mobilières (« Règlement S ») à un Cessionnaire Autorisé, pour son compte ou au profit de celui-ci. Un « Cessionnaire Autorisé » désigne toute personne qui n'est pas : (a) une personne américaine au sens de la règle 902(k)(1) du Règlement S ; (b) une personne répondant à la définition de « personne américaine » au sens de la loi américaine sur les échanges de marchandises de 1936, telle que modifiée (la « CEA »), ou de toute règle de la Commission américaine des échanges de marchandises à terme (les « Règles CFTC »), directive ou ordonnance proposée ou émise en vertu de la CEA (afin d'éviter toute ambiguïté, toute personne qui n'est pas une « personne non américaine » définie à la règle 4.7(a)(1)(iv) de la CFTC, mais à l'exclusion, aux fins du paragraphe (D) de celle-ci, de l'exception relative aux personnes admissibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes non américaines », sera considérée comme une personne américaine) et (c) « Personne américaine » aux fins des règles définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit de l'article 15G de la loi américaine sur les échanges de marchandises de 1934, telle que modifiée (les « Règles américaines de rétention du risque »). Les Stablecoins sont disponibles uniquement pour les Cessionnaires Autorisés et ne peuvent être détenus légalement ou effectivement à tout moment que par eux. En achetant un Stablecoin, chaque acheteur déclare qu'il est, ou agit pour le compte ou au profit d'un Cessionnaire Autorisé. L'EMETTEUR A LE DROIT DE REFUSER DE REMBOURSER LES EURCV ET USDCV À UNE PERSONNE QUI N'EST PAS UN CESSIONNAIRE AUTORISÉ.*

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des « déclarations prospectives » relatives à des événements futurs ou aux performances financières ou opérationnelles futures du groupe haussier, à sa stratégie commerciale et à ses opportunités de marché potentielles. Ces déclarations prospectives sont basées sur des estimations et des hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par le groupe haussier, sont intrinsèquement incertaines et sont soumises à des risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Vous ne devez pas vous fier indûment à ces déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites, et le groupe Bullish ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives.